

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU THUIT DE L'OISON EN DATE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de ses délibérations, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOUBET, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	DUHAMEL Marjorie	MAINIE Ludovic
AUBIN Béatrice	FRANCOIS Annick	
BARRIERE Jean		PETIN Claude
BERTIN Franck	GROSSIN Anne	RAMALHO-FONTAINE Sylvie
		RENAULT Jean-Claude
	HAROU Patrick	SAEGAERT Elise
	HENON Véronique	VAN DUFFEL Christine
BROUT Cédric		VESTU Emmanuel
BUISSON Annick		
CORNILLOT Olivier		
DELPORTE Daniel	LESUEUR François	
DEVAUX Anne		
<b><u>DOUBET Gilbert</u></b>	LETOUQ Marie-Claude	

**Maire** Conseillers municipaux

### ABSENTS EXCUSES : BOIZARD Annick

ARGENTIN Patrick	Procuration à DEVAUX Anne
LALLET Jean	Procuration à HAROU Patrick
LEMARCHAND Thierry	Procuration à BUISSON Annick
LESUEUR Gérard	Procuration à CORNILLOT Olivier
ODIENNE André	Procuration à AUBIN Béatrice
PERNEL Jean-Luc	Procuration à BARRIERE Jean

**ABSENTS** : ADERAN Véronique, BOUSQUET Antoine, BUQUET Peggy, DUVALLET Agnès, GOUGEON Jean-Fabien, GUILLEMARD Céline, LE RISBE-LEHO Bénédicte, LEBOURG Belinda

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Claude PETIN a été élu secrétaire de séance.

**DATE DE CONVOCATION** : 21/03/2019 **DATE D’AFFICHAGE** : 21/03/2019

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en exercice : 38          présents : 23          votants : 29

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé et signé.

### **D 2019-029 Comptes de gestion 2018 du receveur – Budget Commune**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

### **D 2019-030 Comptes de gestion 2018 du receveur – Budget Espace Marchand**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

### **D 2019-031 Comptes de gestion 2018 du receveur – Budget Régie de Transport**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

### **D 2019-032 Comptes de gestion 2018 du receveur – Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

### **D 2019-033 Comptes de gestion 2018 du receveur – Budget lotissement Delamare**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

### **D 2019-034 Comptes Administratifs 2018 – Budget Commune**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Gilbert DOUBET, Maire

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis (dont 1068)</b>	<b>Résultat / solde</b>
Fonctionnement (total sauf 002)	2 059 780.80 €	2 553 138.56 €	+ 493 357.76 €
Investissement (total sauf 001)	2 136 303.63 €	2 392 344.91 €	+ 256 041.28 €
002 Résultat reporté N-1	-	1 022 418.00 €	+ 1 022 418.00 €
001 Solde d'inv. N-1	526 104.28 €	-	- 526 104.28 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 722 188.71 €</b>	<b>5 967 901.47 €</b>	<b>1 245 712.76 €</b>

<b>TOTAL PAR SECTION</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat / Solde</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>2 059 780.80 €</b>	<b>3 575 556.56 €</b>	<b>+ 1 515 775.76 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>2 662 407.91 €</b>	<b>2 392 344.91 €</b>	<b>- 270 063.00 €</b>

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5. Accepte le compte administratif 2018 à l'unanimité.

## **D 2019-035 Comptes Administratifs 2018 – Budget Espace Marchand**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Gilbert DOUBET, Maire

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis (dont 1068)</b>	<b>Résultat / solde</b>
Fonctionnement (total sauf 002)	39 383.50 €	34 689.96 €	- 4693.54 €
Investissement (total sauf 001)	1 417 569.07 €	1 233 244.58 €	- 184 324.49 €
002 Résultat reporté N-1	-	9 450.54 €	+ 9 450.54 €
001 Solde d'inv. N-1	-	72 679.45 €	+ 72 679.45 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 456 952.57 €</b>	<b>1 350 064.53 €</b>	<b>- 106 888.04 €</b>

<b>TOTAL PAR SECTION</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat / Solde</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>39 383.50 €</b>	<b>44 140.50 €</b>	<b>+ 4757.00 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>1 417 569.07 €</b>	<b>1 305 924.03 €</b>	<b>- 111 645.04 €</b>

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Accepte le compte administratif 2018 à l'unanimité.

## **D 2019-036 Comptes Administratifs 2018 – Budget Régie de Transport**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Gilbert DOUBET, Maire

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis (dont 1068)</b>	<b>Résultat / solde</b>
Fonctionnement (total sauf 002)	13 177.94 €	6 549.65 €	- 6 628.29 €

Investissement (total sauf 001)	- €	2 290.00 €	+ 2 290.00 €
002 Résultat reporté N-1	-	83 287.46 €	+ 83 287.46 €
001 Solde d'inv. N-1	-	10 662.70 €	+ 10 662.70 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 177.94 €</b>	<b>102 789.81 €</b>	<b>+ 89 611.87 €</b>

<b>TOTAL PAR SECTION</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat / Solde</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>13 177.94 €</b>	<b>89 837.11 €</b>	<b>+ 76 659.17 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>- €</b>	<b>12 952.70 €</b>	<b>+ 12 952.70 €</b>

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Accepte le compte administratif 2018 à l'unanimité.

### **D 2019-037 Comptes Administratifs 2018 – Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Gilbert DOUBET, Maire

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis (dont 1068)</b>	<b>Résultat / solde</b>
Fonctionnement (total sauf 002)	85 671.50 €	90 823.04 €	+ 5 151.54 €
Investissement (total sauf 001)	38 239.93 €	33 867.00 €	- 4 372.93 €
002 Résultat reporté N-1	-	33 364.40 €	+ 33 364.40 €
001 Solde d'inv. N-1	-	2 615.73 €	+ 2615.73 €
<b>TOTAL</b>	<b>123 911.43 €</b>	<b>160 670.17 €</b>	<b>36 758.74 €</b>

<b>TOTAL PAR SECTION</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat / Solde</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>85 671.50 €</b>	<b>124 187.44 €</b>	<b>38 515.94 €</b>

<b>Investissement</b>	<b>38 239.93 €</b>	<b>36 482.73 €</b>	<b>- 1 757.20 €</b>
-----------------------	--------------------	--------------------	---------------------

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Accepte le compte administratif 2018 à l'unanimité.

### **D 2019-038 Comptes Administratifs 2018 – Budget lotissement Delamare**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Gilbert DOUBET, Maire

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis (dont 1068)</b>	<b>Résultat / solde</b>
Fonctionnement (total sauf 002)	- €	160 000.00 €	+ 160 000.00 €
Investissement (total sauf 001)	- €	- €	- €
002 Résultat reporté N-1	- 4 165.67 €	-	- 4 165.67 €
001 Solde d'inv. N-1	- 70 407.44 €	-	- 70 407.44 €
<b>TOTAL</b>	<b>74 573.11 €</b>	<b>160 000.00 €</b>	<b>+ 85 426.89 €</b>

<b>TOTAL PAR SECTION</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat / Solde</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>4 165.67 €</b>	<b>160 000.00 €</b>	<b>+ 155 834.33 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>70 407.44 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 70 407.44 €</b>

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Accepte le compte administratif 2018 à l'unanimité.

**D 2019-039 Affectation des résultats 2018 – Budget Commune**

Voir pièce jointe à la note de synthèse - Vote à l'unanimité

**D 2019-040 Affectation des résultats 2018 – Budget Espace Marchand**

Voir pièce jointe à la note de synthèse - Vote à l'unanimité

**D 2019-041 Affectation des résultats 2018 – Budget Régie de Transport**

Voir pièce jointe à la note de synthèse – Vote à l'unanimité

**D 2019-042 Affectation des résultats 2018 – Budget Assainissement**

Voir pièce jointe à la note de synthèse – Vote à l'unanimité

**D 2019-043 Affectation des résultats 2018 – Budget Lotissement Delamare**

Voir pièce jointe à la note de synthèse – Vote à l'unanimité

**D 2019-044 Débat d'Orientation Budgétaire**

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans les établissements publics de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ».

Après avoir exposé le contexte général dans lequel se prépare le budget principal pour 2019.

Ce débat donne lieu à une délibération dont l'unique rôle est de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la délibération, afin de permettre au représentant de l'Etat dans le Département de s'assurer que ce préalable à l'adoption des budgets de l'exercice en cours a bien été respecté.

Par ces motifs,

VU l'article L 2312-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral DRCL/B1/2015/157 du 14 octobre 2015 portant création de la commune nouvelle le Thuit de l'Oison,

VU la délibération n°2016-01 en date du 5 janvier 2016, portant élection du Maire de la commune nouvelle le Thuit de l'Oison,

VU l'avis des élus du Conseil Municipal présents lors de la présentation du 18 mars 2019,



Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

--> PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur les budgets de la commune pour l'exercice 2019

--> PREND ACTE de l'exercice du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tint le débat d'orientation budgétaire

--> DECIDE de voter le débat d'orientation budgétaire 2019 sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

### **D 2019-045 Subventions aux associations pour 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal sa proposition pour le versement des subventions aux associations pour l'année 2019, listées ci-après :

#### Etudes des Subventions communales

	2016	2017	2018	2019
<b>LES ASSOCIATIONS COMMUNALES ou CANTONALES</b>	<b>13 195</b>	<b>13 020</b>	<b>17 300</b>	<b>24 511,52</b>
Comité des Fêtes Thuit-Anger	1000	800	800	800
Comité des Fêtes Thuit-Simer	600	500	600	600
Comité des Fêtes Thuit-Signol	5000	4000	4000	4000
Club de l'Amitié Thuit-Signol	1000	900	900	900
Amis réunis Thuit-Anger	1000	900	900	900
Amicale pétanque APTA Thuit-Anger	150	150	150	<b>150</b>
Anciens Combattants	250	250	250	250
Comité de jumelage	700	1400	4000	700
AOTS	200	200	200	<b>200</b>
Section Thuit Angevin STARF	150	150	150	<b>150</b>
Club canin de St Pierre des Fleurs	100	100	100	0
Bio des Thuits	150	150	150	150
Club canin Thuit-Anger RAMTANI	100	100	100	0
COTS Thuit-Simer	400	400	400	400
AMRO	100	100	100	500
Préhandys	1000	250	1250	500
UcAt	0	500	500	500
La Comédie de l'Oison				250
Danse des Thuits	250	250	250	<b>250</b>
<b>Tennis de table - Subvention exceptionnelle 2019</b>				795
<b>Ferme du Mathou - Subventionnelle exceptionnelle 2019</b>				9631,52
<b>Twirling - Subvention exceptionnelle 2017 et 2018</b>		270	500	0
<b>Tir à l'arc - Subvention exceptionnelle 2018</b>			200	0
<b>Horseball - Subvention exceptionnelle 2018</b>			200	0
<b>AOTS Rugby - subvention exceptionnelle 2016</b>	795	0	0	0
<b>ESVO - Subvention exceptionnelle 2018</b>			100	0
Valorisons notre patrimoine	0	1400	1000	1000
<b>ZGEN - Subvention exceptionnelle 2019</b>	250	250	500	1885
<b>LES ASSOCIATIONS D'ELUS</b>	<b>823</b>	<b>829</b>	<b>839</b>	<b>662</b>
Amicale des Maires du canton	200	200	200	0
Union des Maires et Elus de l'Eure	623	629	639	662
<b>LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (ou FOYER VIE HANDICAPES)</b>	<b>3835</b>	<b>4645</b>	<b>3370</b>	<b>3115</b>

MFR Neufchâtel	15	0	0	0
MFR Routot	45	15	60	15
BTP CFA Val de Reuil	0	15	45	0
BTP CFA VALLETTE	15	30	0	0
BTP CFA GEORGE LANFRY - Rouen	0	30	0	0
Collège André Maurois	2850	3075	3105	2895
Prévention routière	160	160	160	160
<b>Coopérative scolaire Ecole Thuit-Simer - subvention exceptionnelle</b> D 2019-045-3	600	1200	0	0
CFAIE Centre de Formation	150	120	0	45
<b>LES ASSOCIATIONS "A BUT MEDICAL et AIDE AUX FAMILLES"</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>350</b>
Paralysés de France (APF)	50	50	50	50
Les Blés en herbe	100	100	100	100
Secours catholique Le Thuit-Anger	200	200	200	200
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>	<b>1100</b>	<b>1385</b>	<b>1300</b>	<b>1361,48</b>
<b>Raid Amazones - Subvention exceptionnelle</b>			400	400
Fonds de solidarité Logements FSL	500	300	300	300
Amicale des Sapeurs Pompiers	50	50	50	50
Amis des monuments et sites de l'Eure	50	50	50	50
Mieux vivre	500	500	500	0
<b>Divers</b>	0	485	0	561,48
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>19 303,00</b>	<b>20 229,00</b>	<b>23 159,00</b>	<b>30 000,00</b>

Principe de 15€ / pers. En 2016	Principe de 15€ / pers. En 2017	Principe de 15€ / pers. En 2018	Principe de 15€ / pers. En 2019
---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire pour le versement des subventions aux associations au titre de l'année 2019, et leur intégration au Budget Primitif de la commune.

### **D 2019-046 Taux d'imposition pour 2019**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'application des taux suivants pour l'année 2019, pour l'ensemble de la commune nouvelle :

Taxe d'habitation	6,94%
Taxe foncière bâti	18,39%
Taxe foncière non bâti	40,23%

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

### **D 2019-047 Budget Primitif 2019 – Budget Commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes, le budget primitif 2019 à :

- section de fonctionnement : 3 699 552,00 €
- section d'investissement : 3 072 066,00 €

#### **D 2019-048 Budget Primitif 2019 – Budget Espace Marchand**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes, le budget primitif 2019 à :

- section de fonctionnement : 46 000,00 €
- section d'investissement : 225 827,37 €

#### **D 2019-049 Budget Primitif 2019 – Budget Régie de Transport**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes, le budget primitif 2019 à :

- section de fonctionnement : 83 659,17 €
- section d'investissement : 69 611,87 €

#### **D 2019-050 Budget Primitif 2019 – Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes, le budget primitif 2019 à :

- section de fonctionnement : 117 500,00 €
- section d'investissement : 61 257,20 €

#### **D 2019-051 Budget Primitif 2019 – Budget lotissement Delamare**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes, le budget primitif 2019 à :

- section de fonctionnement : 545 773,46 €
- section d'investissement : 410 346,57 €

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire remercie Madame DEVAUX, Adjointe aux Finances, Madame Laura RIVIERE, agent administratif et la Commission Finances pour l'important travail effectué concernant la préparation des budgets.

Madame VAN DUFFEL ajoute que les finances de la commune sont à son avis très bien gérées.

#### **D 2019-052 Amortissements des immobilisations – ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2019-022 du 28 février 2019**

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune comptant maintenant plus de 3 500 habitants, les investissements doivent être amortis.

Il convient donc de déterminer la durée de ces amortissements.

Monsieur le Maire propose au Conseil les durées suivantes :

- 
- Comptes 2031, 2032, 2033 : sur 5 ans
- Comptes 204, 2181 : sur 15 ans
- Compte 2157 : sur 6 ans
- Compte 2158 : sur 10 ans
- Comptes 2182, 2183, 2184, 2185 et 2188 : sur 5 ans
- Comptes 202, 205 et 208 : sur 2 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte les durées d'amortissements proposées et autorise Monsieur le Maire à les mettre en application.

### **D 2019-053 Mise en place du dispositif « Jobs Ados »**

Monsieur le Maire propose de recruter de façon saisonnière les jeunes de la commune âgés de 17 ans. Pour 2019, la commune pourrait accueillir deux jeunes pendant les vacances d'avril et huit jeunes sur les vacances de juillet.

Les critères pour le recrutement de cette année sont les suivants :

- être domicilié sur la commune du Thuit de l'Oison
- être né entre le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et le 30 juin 2002

Les contrats seront établis sur une base de 30 heures par semaine, sur le premier échelon du grade d'adjoint territorial technique.

Un article paraîtra dans la prochaine Gazette, les jeunes devront se rendre en Mairie afin de remplir un document. En cas de fortes demandes, la commune procédera à un tirage au sort.

En cas de manque de candidatures, le recrutement sera ouvert aux jeunes nés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et le 31 décembre 2002.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le principe des Jobs Ados
- que le recrutement peut être lancé.

### **D 2019-054 Financement du projet des voies douces**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le projet de voies douces sera concrétisé en 2020. Celui-ci consiste en :

- l'aménagement de sécurité du carrefour situé entre les communes déléguées du Thuit Anger et du Thuit Signol. Il s'avère que le Département de l'Eure a annoncé récemment qu'il allait financer intégralement les travaux
- la création d'une piste cyclable entre ces mêmes communes, dont le coût prévisionnel HT a été chiffré à 211 307,35 €
- la création d'un chemin piétonnier permettant aux élèves du collège de la Saussaye de s'y rendre à pied, dont le coût prévisionnel HT est estimé à 104 000,00 €

Monsieur le Maire soumet au Conseil le plan de financement suivant :

<b>Financement</b>	<b>Montant HT de la subvention</b>	<b>Taux</b>
Union Européenne (LEADER)	38 064 €	12%
Subvention DSIL	126 122 €	40%
Plan vélos	63 061 €	20%
Département (mobilités alternatives)	25 000 €	8%
Auto financement	63 061 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>315 308 €</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de création d'une piste cyclable et d'un chemin piétonnier pour se rendre au collège
- VALIDE le plan de financement proposé
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des financeurs potentiels

\*\*\*\*\*

Madame VAN DUFFEL a bon espoir que les demandes de subventions envisagées reçoivent un avis favorable. Monsieur le Maire est d'accord, car le projet des voies douces est un beau projet.

Le chemin menant au collège de la Saussaye pourra être utilisé pour divers modes de déplacements (piétons, vélos, et pourquoi pas des chevaux).

### **D 2019-055 Demande de subvention au Département de l'Eure pour la réfection de la toiture de la chapelle du Bosc Féré**

Monsieur le Maire expose au Conseil que des devis ont été sollicités afin de chiffrer le montant prévisionnel des travaux de réfection de la toiture de la chapelle du Bosc Féré.

Il est possible de solliciter le Département de l'Eure pour une aide financière au titre de la « conservation-restauration du patrimoine culturel de propriété publique ».

Le plan de financement serait le suivant :

<b>Coût prévisionnel des dépenses HT .....</b>	<b>22 521,70 €</b>
Subvention du Département de l'Eure (60%) .....	-13 513,02 €
Aide de l'association ATOP (Association du Thuit de l'Oison pour son Patrimoine)	- 4 000,00 €
Auto financement de la commune .....	5 008,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de réfection de la toiture de la chapelle du Bosc Féré
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Eure, sur la base du plan de financement ci-dessus.

**D 2019-056 Convention de mandat avec le Département de l'Eure pour l'implantation de deux radars pédagogiques rue Henri de Campion au Thuit Signal (RD 85)**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Département de l'Eure vient de donner un avis technique favorable sur le dossier de demande de subvention déposé au titre des amendes de police 2019 pour l'implantation de deux radars pédagogiques rue Henri de Campion au Thuit Signal.

A cet effet, il convient de signer avec le Département une convention de mandat liée à ces travaux, puisque ceux-ci vont avoir lieu le long de la RD 85 (domaine public routier départemental).

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Département de l'Eure.

\*\*\*\*\*

Monsieur F.LESUEUR explique que les nouveaux radars pédagogiques enregistrent le nombre de véhicules, leur vitesse, etc. en permanence.

Madame VAN DUFFEL demande si les deux radars de la rue Henri de Campion pourraient éventuellement être déplacés, Monsieur PETIN répond que non car ils vont être fixés sur des candélabres d'éclairage public.

**D 2019-057 Aide départementale en faveur des commerces de proximité**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 à L.2121-34,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 10 décembre 2018 relative au soutien des commerces de proximité,

La vitalité de notre centre-ville constitue un facteur d'attractivité pour notre commune et contribue à la qualité de vie dont bénéficient les habitants.

Or, les commerces de proximité connaissent des difficultés spécifiques qui appellent un véritable appui.

Aujourd'hui, 10 commerces de proximité sont installés sur notre commune. Ils sont essentiels à la vie de notre commune.

Notre Conseil Municipal a déjà pris à diverses occasions des initiatives en faveur du commerce. Il

envisage également d'instaurer, sur le fondement de l'article 1388 quinquies C du Code Général des Impôts, un abattement de 15% de la part communale de la taxe foncière pour les commerces de détail de moins de 400m<sup>2</sup>.

Le Département a pris l'initiative d'une action concrète et coordonnée à l'échelle de l'ensemble du territoire eurois. Le Conseil Municipal partage le diagnostic relatif au besoin d'un soutien aux commerces de proximité.

Dans ce cadre, la présente délibération a pour objet d'inscrire notre commune dans cette démarche collective, d'affirmer et décrire le besoin de soutien aux commerces de proximité sur notre territoire et de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerçants éligibles de la commune.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'affirmer un besoin local de soutien aux commerces de proximité de la commune
- de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerces de proximité éligibles de la commune
- de charger Monsieur le Maire d'en faire part à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

#### **D 2019-058 Aménagement du carrefour – RD 85/VC 14 – commune du Thuit de l'Oison : convention avec le Département de l'Eure**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Département de l'Eure va prendre en charge, techniquement et financièrement, l'intégralité des travaux d'aménagement du carrefour entre la RD 85 et le VC 14, situé entre le Thuit Signol et le Thuit Anger.

A cet effet, il convient que le Département de l'Eure et la commune du Thuit de l'Oison signent une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sur le domaine communal, et de remise en gestion.

Ce document sera rédigé par le Département, et transmis à la commune pour validation et signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de délégation avec le Département de l'Eure.

#### **D 2019-059 Révision exceptionnelle du tarif de location de la salle des fêtes le Campanile**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le vendredi 22 mars après-midi il a été décidé d'organiser à la salle des fêtes le Campanile une cérémonie suite au décès de l'ancien maire du Thuit Anger, Monsieur Eric VERBRIGGHE.

Mais la salle des fêtes avait été louée à un particulier, Madame IGLESIAS, à qui les clés devaient être remises en début d'après-midi.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de dédommager Madame IGLESIAS pour ce contretemps.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'appliquer une réduction exceptionnelle de 200 € sur le tarif de location à facturer à Madame IGLESIAS.

## INFORMATIONS DIVERSES

- \* Le nouveau terrain multisports (Agorespace) sera monté semaine 23
- \* Monsieur le Maire et Madame VAN DUFFEL ont rendez-vous avec le chef de cabinet de la Préfecture mercredi 3 avril à 10h30, afin de faire le point sur les projets communaux, et notamment le rejet de toutes les demandes de subventions présentées au titre de la DETR
- \* Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux d'extension de l'école maternelle avancent bien, et qu'ils pourraient être terminés début décembre
- \* Monsieur le Maire a constaté cette semaine qu'un véhicule de livraison traversait le centre bourg à grande vitesse. Malheureusement ce problème est récurrent, aussi souhaiterait-il pouvoir verbaliser lui-même les contrevenants
- \* Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a réalisé une économie de 20 000€ depuis que l'éclairage public est coupé de 23h00 à 5h00
- \* Madame VAN DUFFEL fait quelques rappels :
  - la manifestation « récup'ta planète » a lieu ce week-end
  - une benne à papier sera installée aux bénéfices des parents d'élèves
  - du paillage sera mis à la disposition des administrés (broyage de branches mises de côté par les employés communaux)
  - inauguration de la bétairie au Thuit Anger samedi 30/03 à 11h00, sente Jacquet
- \* Madame VAN DUFFEL fait un point sur la Communauté de Communes : le budget 2019 sera volontairement serré. Il prévoit l'élaboration du PLUi, qui va permettre à certaines communes de sortir du RNU.

Elle espère que la cohésion de la Communauté de Communes va se renforcer cette année.
- \* Rappel des 3 réunions de quartiers : le 1/04 au Thuit Anger, le 2/04 au Thuit Signol et le 4/04 au Thuit Simer (19h30)
- \* Monsieur le Maire donne lecture aux élus des créneaux encore disponibles sur les 4 bureaux de vote pour les élections du 26/05. Il regrette que certains élus ne s'inscrivent pas. Il réfléchit également à d'éventuelles sanctions envers certains conseillers municipaux qui n'assistent plus aux réunions de Conseil, certains depuis plus d'un an.
- \* Question de Monsieur BARRIERE : si les travaux d'extension de l'école maternelle se terminent début décembre, est-il envisagé de faire le déménagement de l'école actuelle en cours d'année scolaire ? Monsieur le Maire répond oui



\* Question de Monsieur BARRIERE : le recrutement d'un médecin généraliste progresse-t-il ?  
Monsieur le Maire répond que malheureusement à ce jour la situation n'évolue pas

\* La mairie sera fermée aux dates suivantes : vendredi 31 mai, mardi 6 août, vendredi 16 août, et les 24 et 31 décembre après-midi.

Une minute de silence est respectée en hommage à Madame Martine LECERF et à Monsieur Eric VERBRIGGHE, récemment décédés.

La séance est levée à 19h45.

**La prochaine réunion de Conseil aura lieu JEUDI 16 MAI 2019 à 18h30.**